



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 050-18

**Objet :** *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F17057 relatif aux travaux de création d'un réseau d'assainissement et de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fonet et Boyat à Curienne et aux travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette à Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Philippe Trepier
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Christian Gogny
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	
<i>Barby</i>	
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	
<i>Challes-les-Eaux</i>	Daniel Grosjean
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
<i>Cognin</i>	Florence Vallin-Balas
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Sylvie Vuillemet
<i>La Ravoire</i>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Laysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	Jérôme Esquevin
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffinat

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 050-18

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F17057 relatif aux travaux de création d'un réseau d'assainissement et de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat à Curienne et aux travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette à Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché n° F17057, relatif aux travaux de création d'un réseau d'assainissement et de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat à Curienne et aux travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette à Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat, a été confié au groupement d'entreprises Eiffage Génie Civil ets Gauthey / Giroud Garampon / Blondet TP, dont le mandataire est Eiffage Génie Civil ets Gauthey.

Le montant initial de ce marché est de 1 385 741,35 € HT, dont :

tranche ferme :	eaux usées	328 864,58 € HT
	eau potable	<u>146 316,60 € HT</u>
		475 181,18 € HT
tranche optionnelle 1 :	eaux usées	203 460,68 € HT
	eau potable	<u>181 482,65 € HT</u>
		384 943,33 € HT
tranche optionnelle 2 :	eaux usées	301 648,21 € HT
	eau potable	<u>223 968,63 € HT</u>
		525 616,84 € HT

La tranche ferme du marché concerne la réalisation des travaux de raccordement du collecteur d'eaux usées existant au réseau de Challes-les-Eaux, de création d'un collecteur de transport entre les hameaux de la Boisserette et de Fornet et de pose d'un réseau d'eau potable en fouille commune avec les eaux usées pour le secours du hameau de la Boisserette.

Au cours du déroulement de ces travaux, les évolutions suivantes ont été nécessaires :

- modification de l'implantation de conduites d'eau potable et d'assainissement au niveau d'un pont situé à Curienne, donnant lieu à l'émission d'un ordre de service pour la création des prix nouveaux correspondants,
- réalisation d'une réfection de tranchée définitive compte tenu des résultats positifs des tests de compactage, permettant d'économiser les prestations de rabotage préalables aux travaux d'enrobé définitif prévus hors marché et d'anticiper le coût de la réalisation d'une couche de béton bitumineux.

L'avenant n° 1 est établi pour prendre en compte ces changements, qui entraînent une plus-value de 24 550 € HT, soit une augmentation de 5,17 % du montant de la tranche ferme du marché.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

**Vu** le marché F17057,

**Vu** le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** approuve l'avenant n° 1 au marché n° F17057,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 050-18

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F17057 relatif aux travaux de création d'un réseau d'assainissement et de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fonet et Boyat à Curienne et aux travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette à Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Avenant 1 au marché F17057;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20878H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20878H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018